

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE
REUNION DU COMITE SYNDICAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 07/10/2020 A L'ESPACE LE MONTET A BOUSSAC
BOURG



Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 02
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Date de la convocation :

30/09/2020

DELIBERATION N°2020/26 : Maîtrise d'ouvrage du Contrat
Territorial 2021-2026

Le sept octobre deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse s'est réuni à l'Espace le Montet, 23600 BOUSSAC-BOURG, sous la présidence de Monsieur BEUZE Daniel.

Présents : MM. et MME Daniel BEUZE, Hervé GRIMAUD, Michaël JOUANNETON, Gérald LIS, Catherine ROBY, Yves THOMAZON, Nicolas CORNETTE, Philippe GUETAT, Laurent LAFAYE, Adrien MOREAU, Monique GAUTHIER et Jacques CORDIER

Excusés : MM. Régis DERBOULE (Titu), Patrice ORSAL (Titu), Jacques DAILLY (Titu), Jean-Claude AUROUSSEAU (Titu), Jean-François BOUCHET (Titu), Alain MOUILLERAT (sup), Vincent TURPINAT (Sup), Nicolas SIMONNET (Sup), Michel LABESSE (Sup) et René ROULLAND (Sup)

Pouvoir : M. Jacques DAILLY a donné pouvoir à Mme Monique GAUTHIER

Secrétaire de Séance : Mme Catherine ROBY

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que la phase ETUDE concernant le Contrat Territorial Petite Creuse est achevée.

Considérant que le Comité de Pilotage du Contrat Territorial Petite Creuse ainsi que les financeurs ont validé la programmation de ce contrat pour 2021-2026 le 29 septembre 2020.

Considérant qu'il a été défini un programme de travaux pluriannuel sur une durée de 6 ans (2x3 ans).

Les différents partenaires mandatent le SMBPC pour le dépôt de la DIG Contrat Territorial Petite Creuse.

M. le Président propose de valider le Contrat Territorial ainsi que les engagements.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve et valide le Contrat Territorial Petite Creuse pour 2021-2026,
- S'engage à assurer le pilotage, l'animation et la coordination de cette opération,
- S'engage à réaliser les actions prévues dont il assurera la maîtrise d'ouvrage comme indiqué dans le programme d'actions,
- Accepte que le SMBPC se charge du dépôt de la DIG,
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

Fait à : Boussac-Bourg

**Le Président,
M. BEUZE Daniel**

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse
Le Montet
23600 BOUSSAC BOURG

Transmis à la préfecture le : **12 OCT. 2020**

Publié le : **12 OCT. 2020**

Visa de la préfecture le :